

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ DE STOKE**

AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

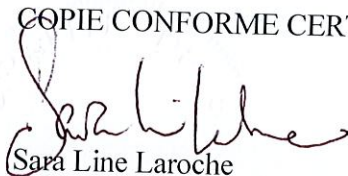
Est donné par la soussignée, Sara Line Laroche, directrice générale et secrétaire-trésorière

Que lors de la séance tenue le 4 novembre 2019, le conseil de la municipalité de Stoke, a adopté le « **règlement no. 560 visant à modifier l'article 8 «Durée du programme» du règlement numéro 495 programme de crédits de taxes pour favoriser la rénovation domiciliaire dans certains secteurs**»;

Que toute personne intéressée peut prendre connaissance du règlement numéro 560 au bureau de la municipalité de Stoke, situé au 403, rue Principale durant les heures régulières d'ouverture.

DONNÉ À STOKE, CE 10^E JOUR DE DÉCEMBRE 2019

COPIE CONFORME CERTIFIÉE



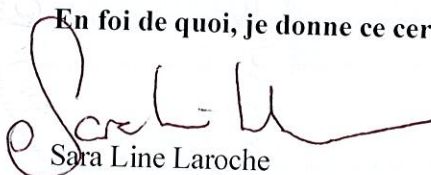
Sara Line Laroche

Directrice générale et secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION (ART. 433 C.M.)

Je soussignée Sara Line Laroche, secrétaire-trésorière de la Municipalité de Stoke, certifie avoir publié l'avis public relatif à la l'entrée en vigueur du règlement N° 560
Aux endroits fixés par ce conseil, le 10 décembre 2019.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 10 décembre 2019.



Sara Line Laroche

Directrice générale et secrétaire-trésorière